



Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2016 - Transactions immobilières

Par la présente je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration d'une parcelle dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Burgronn », n° 1471/5091, emprise-place, d'une contenance de 2 ca du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2016

Chef de Service des Biens Communaux
Janine BILDORFF